



Lumiflex™ Traitement fongicide de semences

IMPORTANT : TOUJOURS BIEN AGITER OU REMUER LE PRODUIT AVANT L'EMPLOI

FONGICIDE	3	GROUPE
------------------	----------	---------------

Le Lumiflex™ Traitement fongicide de semences, pour le traitement de semences, supprime ou réprime les maladies transmises par les semences, les semis et le sol et causées par les organismes mentionnés sur le maïs de plein champ, le maïs sucré et le maïs à éclater et soja.

SUSPENSION

AGRICOLE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

PRINCIPE ACTIF: Ipconazole 450 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33095 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 85 mL – en vrac

Ce produit ne contient aucun colorant. Lorsqu'on applique ce produit, il faut y ajouter un colorant approprié. Quand on utilise ce produit, les règlements concernant la coloration des semences traitées, aux termes de la *Loi sur les semences*, doivent être strictement respectés.

Production Agriscience Canada Company
P. O. Box 730
7398 Queen's Line
Chatham, Ontario
N7M 5L1
519-352-6350

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Préposé commercial (y compris les travailleurs des installations et traiteurs mobiles):
 - Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage ou la manipulation du Lumiflex Traitement fongicide de semences, ou si l'on travaille avec un équipement contaminé ou des semences traitées avec le Lumiflex Traitement fongicide de semences, porter une combinaison en coton par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures avec des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. En outre, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage.

Préposé sur la ferme :

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage ou la manipulation du Lumiflex Traitement fongicide de semences, ou si l'on travaille avec un équipement contaminé ou des semences traitées avec le Lumiflex Traitement fongicide de semences, porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures avec des chaussettes, des lunettes de protection ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. En outre, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage.

Préposé de l'ensemencement :

- Pendant l'ensemencement des semences traitées sur la ferme (p.ex. en vrac), utiliser un tracteur à cabine ouverte ou fermée et porter une combinaison en coton par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures avec des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Les gants ne sont pas requis lorsqu'on conduit le tracteur,
 - Pendant l'ensemencement des semences traitées commerciales (p.ex. en sac) Un tracteur à cabine fermée doit être utilisé pour le semis de plus de 2 800 kg de semences traitées par jour et porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Des gants ne sont pas requis lorsqu'on conduit le tracteur.
3. Faire preuve d'une bonne hygiène personnelle ; se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau assez chaude après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. On ne doit jamais conserver des produits alimentaires, des boissons ou du tabac dans les endroits où des produits chimiques sont entreposés ou utilisés.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique si ce produit est ingéré. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences traitées répandues ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou enlevées autrement de la surface du sol.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Lumiflex Traitement fongicide de semences pour le traitement des semences contient de l'ipconazole, un fongicide systémique à large spectre. Il supprime ou réprime les maladies transmises par les semences, les semis et le sol et causées par les organismes mentionnés sur le maïs de plein champ, le maïs sucré et le maïs à éclater et soja.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour le maïs : Le Lumiflex Traitement fongicide de semences est destiné UNIQUEMENT à son utilisation par des applicateurs commerciaux de traitement pour les semences (y compris les installations et traiteurs mobiles). Les installations commerciales de traitement des semences (y compris les installations et traiteurs mobiles) doivent utiliser UNIQUEMENT l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés.).

Pour le soja : Le Lumiflex Traitement fongicide de semences peut être appliqué sur la ferme, dans une installation commerciale de traitement des semences ou dans une installations et traiteurs mobiles. Les installations commerciales de traitement des semences (y compris les installations et traiteurs mobiles) doivent utiliser UNIQUEMENT l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Les installations agricoles peuvent utiliser les systèmes de transfert fermés ou ouvertes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

TOUJOURS BIEN AGITER OU REMUER CE PRODUIT AVANT L'EMPLOI

Appliquer le Lumiflex Traitement fongicide de semences en utilisant un équipement de traitement des semences standard. Une application sur les semences uniforme est essentielle pour lui assurer une performance optimale. Employer seulement un équipement de traitement qui peut mesurer avec précision la dose utilisée et garantir une bonne répartition du produit chimique sur les graines de semence dans la chambre de mélange. NE doit PAS être utilisé dans une trémie, une boîte à bouillie ou un autre système semblable de traitement.

Ce produit ne contient aucune teinture ni aucun colorant. On doit utiliser un colorant approprié pour la semence. Ce produit doit être dilué avec de l'eau ou des produits d'association avant son application. Il faut l'agiter pour garder la bouillie bien mélangée afin d'assurer une couverture uniforme des semences. Un volume total minimum de bouillie de 100 mg/100 kg de semences est recommandé. Ne pas le mélanger en cuve avec d'autres produits à moins que leur compatibilité ait été confirmée et que tous les produits soient employés aux doses approuvées et conformément à toutes les directives des étiquettes ou bien de la manière stipulée sur cette étiquette. La meilleure méthode de traitement et la composition optimale de la bouillie dépendent de la culture à protéger, du procédé de traitement et des conditions d'application. Pour obtenir des recommandations concernant le traitement, communiquer avec le représentant de Production Agriscience Canada Company.

CULTURE	TAUX D'APPLICATION	MALADIES CONTRÔLÉES	MALADIES SUPPRIMÉES
Maïs* (de plein champ, sucré et à éclater)	5,6 mL / 100 kg de semence	<p>Pourriture de la semence, fonte des semis prélevée causées par l'<i>Aspergillus</i> spp., le <i>Cladosporium</i> spp., le <i>Fusarium</i> spp. et le <i>Rhizopus</i> spp. transmise par la semence</p> <p>Brûlure des semis causée par le <i>Fusarium</i> spp. transmise par la semence</p> <p>Pourriture de la semence / fonte des semis en prélevée et brûlure des semis causées par le <i>Fusarium</i> spp. transmises par le sol</p> <p>Pourriture de la semence / fonte des semis en prélevée causées par le <i>Rhizoctonia solani</i>, transmises par le sol</p>	Pourriture de la semence / fonte des semis en prélevée causées par le <i>Penicillium</i> spp. transmises par la semence
	22,2 mL/100 kg de semences	Charbon des inflorescences du maïs causé par <i>Sphacelotheca reiliana</i> transmis par la semence et le sol	
Soja	<p>5,6 mL / 100 kg de semence</p> <p>-----</p> <p>Pour fournir 0,004 mg m.a. par graine, appliquer 0,9 mL par 100 000 graines ou 1,3 mL par 140 000 unités de semence (basé sur une moyenne de 6 173 graines par kg)</p>	<p>Pourritures générales des semences (<i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp.)</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis prélevée, fonte des semis post-levée et brûlure des semis (transmises par la semence ou le sol., <i>Fusarium</i> spp. et <i>Rhizoctonia solani</i>)</p> <p>Pourriture des racines des semis (<i>Rhizoctonia solani</i>)</p> <p>Pourriture de la semence, (<i>Phomopsis longicolla</i>)</p>	Pourriture des racines des semis (<i>Fusarium</i> spp.)

* Comprend les grains, le fourrage et l'ensilage.

MÉLANGES EN CUVE

Le Lumiflex Traitement fongicide de semences peut être appliqué avec le fongicide BELMONT 2.7FS, afin de supprimer le *Pythium* spp. et/ou le *Phytophthora* spp. Se référer à l'étiquette du fongicide BELMONT 2.7FS pour l'information en matière des pathogènes supprimés sur la culture ciblée.

En ce qui concerne d'autres mélanges en cuve, ne pas employer le Lumiflex Traitement fongicide de semences en association avec d'autres produits pour le traitement des semences à moins que leur compatibilité ait été vérifiée. Lorsqu'on l'utilise dans un mélange en cuve, il faut respecter tous les modes

d'emploi, ainsi que les précautions et les limitations les plus restrictives apparaissant sur les étiquettes de chaque produit.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'APPLICATION

1. **COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES** : Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui est en vigueur en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.
2. **QUALITÉ DES SEMENCES** : Des études en laboratoire et des essais sur le terrain ont démontré que le Lumiflex Traitement fongicide de semences appliqué sur les semences de maïs ne nuit pas à la germination. Les semences de blé et d'orge traitées avec le fongicide.

Toutefois, le traitement de semences très endommagées par de l'équipement ou de semences reconnues comme ayant une faible vigueur ou une qualité médiocre peut réduire la germination et/ou la vigueur éventuelle des semences et des plantules. Le traitement de semences sérieusement rayées ou endommagées par la machinerie, ou encore de semences considérées de faible vigueur ou de qualité inférieure, n'est donc pas recommandé. Traiter et faire des tests de germination sur une petite quantité du lot avant d'utiliser un produit chimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Production Agriscience Canada Company, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

- **Pour maïs**: Le Lumiflex Traitement fongicide de semences peut seulement être appliqué par des applicateurs commerciaux pour le traitement des semences. Le traitement de semences sur la ferme n'est pas autorisé.
- **Ne pas** utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale, ni pour l'extraction d'huile.
- **Ne pas** contaminer les aliments pour les humaines ou les animaux.
- **Ne pas** contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau.
- **Ne pas** entreposer les semences traitées à une température au-dessus de 25°C ni sous la lumière directe du soleil.
- **Ne pas** faire paître le bétail ni le nourrir dans des endroits traités pendant 30 jours après avoir planté des graines de céréales traitées.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les sacs contenant une semence traitée doivent être identifiés et étiquetés comme suit :

“Cette semence a été traitée avec le Lumiflex Traitement fongicide de semences qui contient de l'ipconazole. NE PAS utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale, ni pour l'extraction d'huile. Entreposer à l'écart des aliments pour les humains et les animaux. Pendant l'ensemencement ou la manipulation des semences traitées, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Les gants ne sont pas requis pendant la conduite du tracteur. Un tracteur avec cabine fermée est requis pour l'ensemencement de plus de 2 800 kg de semences traitées par jour.”

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, prière de noter que le Lumiflex Traitement fongicide de semences contient un fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Lumiflex Traitement fongicide de semences et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Lumiflex Traitement fongicide de semences ou d'autres fongicides du groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Production Agriscience Canada Company en présence d'une baisse possible de sensibilité à Lumiflex Traitement fongicide de semences chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Production Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES

Ne pas réutiliser le contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT)

Ce contenant devrait être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Verser, dans le réservoir de l'appareil de traitement des semences, le Lumiflex Traitement fongicide de semences qui se trouve encore dans le contenant.
2. Ajouter le tiers (1/3) de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer le rinçat dans le réservoir du système de traitement des semences.
4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
5. Mélanger à fond le Lumiflex Traitement fongicide de semences et l'eau de rinçage dans le réservoir de l'appareil avant de l'utiliser.

MISE EN GARDE : Ne pas oublier de bien ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout des rinçures.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

100919

Code de l'étiquette:CN-33095-001-F